



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFÉA

21 septembre 2023, 17h00, R-M130

### Proposition d'ordre du jour :

#### 0. Ouverture

0.1 Élection de l'équipe d'animation

0.2 Adoption de l'ordre du jour

1. Affiliation à la CRUES

2. Hausse de cotisation

3. Grève

4. Fermeture

4.1 Varia

4.2 Procédure de clôture

## 0. OUVERTURE

---

QUE l'Assemblée soit ouverte à 17h31

Dûment proposé

Dûment appuyé

**Adopté à l'unanimité**

### 0.1 Élection de l'équipe d'animation

QUE l'équipe d'animation soit composée de Maude Authier Pigeon et Mathieu Melançon et que Laurence Jette soit au senti.

Dûment proposé

Dûment appuyé

**Adopté à l'unanimité**

## **0.2 Adoption de l'ordre du jour**

QUE l'ordre du jour soit le suivant :

- 0. Ouverture
  - 0.1 Élection de l'équipe d'animation
  - 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1. Affiliation à la CRUES
- 2. Hausse de cotisation
- 3. Grève
- 4. Fermeture
  - 4.1 Varia
  - 4.2 Procédure de clôture

Dûment proposé

Dûment appuyé

**Adopté à l'unanimité**

## **1. AFFILIATION À LA CRUES (le quorum référendaire n'est pas atteint)**

---

### Proposition privilégiée

*Que l'on ajourne l'assemblée à 17h55 pour reprendre à 18h30 afin de lever les cours du soir.*

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

***Adopté à majorité***

*Dépôt d'un avis de motion sur le quorum référendaire et d'un avis de motion sur le montant décerné aux subventions internes et externes (voir annexe).*

*Reprise de l'ASSEMBLÉE à 18h31.*

## **2. HAUSSE DE COTISATION**

---

### **2.1 FINO**

*Considérant la place centrale qu'occupent les cafés étudiants, notamment le Café des Arts et le Café de Design pour les membres de l'AFEA, dans la vie étudiante et associative;*

*Considérant la précarité financière actuelle des cafés étudiants dans le contexte post-pandémique et de l'inflation des prix des fournisseurs ;*

*Considérant la nécessité de subventions récurrentes des associations facultaires pour assurer la survie et la pérennité de leurs cafés étudiants facultaires ;*

*Considérant que les cafés étudiants sont des services aux étudiant.e.s, ayant le mandat d'offrir un espace de vie et d'organisation, des emplois étudiants ainsi que des aliments et du café à faible coût aux étudiant.e.s ;*

*Considérant qu'un frais institutionnel non obligatoire (FINO) répondrait à ce besoin financier et consoliderait l'autonomie des cafés étudiants vis-à-vis des associations étudiantes subventionnaires ;*

Que l'AFEA se positionne pour un FINO de 5\$ par étudiant-e par session, facturable à tous-tes les étudiant-e-s de l'UQÀM, à partir de la session d'hiver 2024, pour les cafés étudiants situés dans l'UQÀM ;

Que ce FINO soit partagé par les cafés étudiants respectivement affiliés aux associations facultaires de l'UQAM pour subvenir à leur manque à gagner ;

Que l'interfac nomme une association étudiante pour qu'elle s'occupe de recevoir la totalité du FINO, de rembourser les étudiant-e-s qui voudraient la retirer avant la date limite déterminée par les statuts et règlements, et de reverser le FINO aux cafés étudiants ;

Que ce soit l'Inter-café (groupe constitué de tous les cafés étudiants autogérés dûment affiliés aux associations facultaires de l'UQAM) qui s'occupe de déterminer le partage de l'enveloppe du FINO selon les besoins ;

Que les associations étudiantes s'engagent à respecter l'autonomie décisionnelle et le caractère autogéré de ces divers cafés étudiants ;

Que l'AFEA-UQAM invite les autres associations étudiantes facultaires de l'UQAM à prendre une position similaire en assemblée générale ou en conseil exécutif, afin que le FINO soit effectif le plus tôt possible.

Dûment proposé

Dûment appuyé

**Adopté à l'unanimité**

### **3. GRÈVE**

---

*3.1 Considérant que les savoirs autochtones et les études scientifiques sont clairs: la situation écologique est catastrophique, mais il est encore possible d'entamer des changements sociaux qui permettront de limiter les effets des changements climatiques;*

*Considérant que l'État canadien est un acteur majeur dans la crise écologique en cours, car il ne cesse de financer des projets pétroliers et gaziers en territoire autochtone non-cédé, notamment sur le territoire des Wet'suwet'en en soi-disant Colombie-Britannique et est l'hôte des sièges sociaux de plus de 75% des compagnies minières du monde en raison des avantages fiscaux qu'il offre à ces dernières;*

*Considérant que le gouvernement du Québec finance une transition écologique absolument insuffisante et pensée pour les riches, en plus d'enfoncer les personnes dans la précarité avec des positions anti-immigration et des projets de loi comme l'interdiction des cessions de bail;*

*Considérant que ce sont les populations marginalisées, dont les personnes autochtones, les personnes vivant dans le Sud global, les personnes racisées, les personnes à faible revenu et les personnes migrantes qui sont davantage affectées par les changements climatiques, malgré qu'elles aient une faible responsabilité dans la crise actuelle, et qu'il est impossible d'affronter la crise climatique sans condamner du même geste ces nombreuses injustices sociales;*

*Considérant la nécessité de cesser d'attendre l'action des gouvernements et de s'organiser pour mettre en place nous-même les solutions;*

*Considérant que le fatalisme face aux changements climatique ne bénéficie qu'aux gouvernements, aux propriétaires et aux entreprises qui exploitent les personnes et détruisent les écosystèmes, et que plutôt que de désespérer nous choisissons de nourrir notre rage climatique et une solidarité envers nos communautés;*

*Considérant que, dans une perspective d'escalade de moyens de pression, la coalition anticapitaliste et écologiste Rage climatique a lancé un appel à la grève pour la Semaine de la rage climatique, qui se déroulera du 25 au 29 septembre 2023;*

*Considérant les événements organisés par Rage climatique durant la Semaine de la Rage climatique, soit les ateliers organisés le 25, 26 et tout au long de la semaine, le teach-in le 27 septembre ainsi que les manifestations du 28 septembre à 17h et du 29 septembre à 14h;*

*Considérant que cette semaine permet d'organiser des actions et des événements d'éducation populaire au sein de nos institutions scolaires et de nos communautés, ainsi que d'apporter un écologisme ouvertement anticapitaliste dans le débat public;*

*Considérant que des mandats de grève pour la Semaine de la rage climatique ont été adoptés par l'AGECAR (Université du Québec à Rimouski), l'AGECR (Cégep de Rimouski),*

*l'AECSF (Cégep de Sainte-Foy), l'AFELC-UQAM, l'AFESPED-UQAM et l'AGEECLG (Cégep de Lionel-Groulx).*

*Considérant les mandats écologistes et anti-pétrole de l'AFÉA;*

*Que l'AFÉA se joigne à la Semaine de la rage climatique et tienne deux jours de grève, soit le 27 jusqu'à 17h et le 28 septembre toute la journée, afin d'escalader les moyens de pression;*

*Que l'AFÉA mobilise ses membres pour les actions, activités et conférences qui seront organisées par Rage climatique mais aussi une foule de groupes durant cette semaine, notamment le teach-in du 27 septembre et les manifestations du 28 septembre et du 29 septembre, afin de permettre aux personnes étudiantes de se joindre aux actions et/ou d'en organiser;*

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

### *3.1.1 Amendement*

*Considérant que l'art vivant est en soi un acte de résistance et de partage et que les représentations publiques des finissants de jeu, scénographie et études théâtrales portent des valeurs proches de celles de l'Assemblée ;*

*Considérant que le milieu des arts vivants a été paralysé et durement affecté par la pandémie de COVID-19 pendant presque 4 ans ;*

*Considérant que le milieu des arts vivants est soumis à des échéanciers stricts et contraignants et que chaque heure de travail fait la différence ;*

*Considérant que les cours nommés ci-bas mettent à profit des professionnel.les du milieu culturel rémunéré.es pour leur travail, et que l'annulation d'une semaine de travail précariserait ces membres d'un milieu déjà fragile ;*

*Considérant que les répétitions se déroulent entièrement sur les lieux de l'UQÀM et qu'une coupure des accès aux locaux empêchera tout travail essentiels au respect des échéances;*

*Considérant que l'AFÉA a comme mandat de soutenir les travailleur.euses et stagiaires ;*

*Considérant que certains cours ont pour évaluation une présentation devant publique dont la date est fixe ;*

*Considérant que les échéanciers de production sont restreignant et ne peuvent être remaniés en cas de grève ;*

*Considérant que le mandat de grève met à risque les présentations publiques et la réussite des étudiant.es concerné.es ;*

Que l'AFÉA permette aux étudiant.es concerné.es de poursuivre les cours dédiés à une présentation devant public.

**Sigles :**

Scénographie

EST3400 Production de spectacle I

EST23AA Métiers de la scène : atelier et plateau (Scéno 1ère année)

EST3292 Techniques de scène (Scéno 1ère année)

Scéno+Jeu+Études théâtrales

EST41AH Production dirigée I, Nicolas Cantin

EST41AG Production dirigée I, Martin Faucher

Jeu

EST24AH Travail d'interprétation I, Nicolas Cantin

EST24AG Travail d'interprétation I, Martin Faucher

EST23AC Intégration de techniques de jeu en production, Marie-Claude Lefebvre

Enseignement

EST409P Exercice public et pratique pédagogique selon Sophie Côté

(Enseignement 4e année)

EST5061 Production théâtrale en milieu scolaire, Elisabeth Senay (Enseignement 3e année)

Dûment proposé

Dûment appuyé

**3.1.1 Proposition de sous-amendement**

Que l'on précise que l'exemption du EST5061 ne touche que le cours du jeudi.

Dûment proposé

Dûment appuyé

**Adopté à l'unanimité**

*Sur la proposition 3.1.1 telle qu'amendée une fois.*

**Adopté à majorité**

### 3.1.2 Proposition d'amendement

Que l'on change les dates de la grève pour être mercredi le 27 toute la journée et le jeudi 28 jusqu'à 17h.

Dûment proposé

Dûment appuyé

**Rejeté à majorité**

#### 3.1.2.1 Proposition d'amendement

Que l'on change 17h par 16h.

Dûment proposé

Dûment appuyé

**Rejeté à majorité**

*Sur la 3.1 telle qu'amendée une fois*

### 3.1.3 Proposition d'amendement

Rajouter: Que cette grève constitue le début d'une plus grande mobilisation pour une justice climatique.

Dûment proposé

Dûment appuyé

**Adopté à l'unanimité**

*Sur la 3.1 telle qu'amendée deux fois*

### 3.1.4 Proposition d'amendement

Que la grève soit le 27 toute la journée et le 28 à partir de 17h.

Dûment proposé

Dûment appuyé

**Rejeté à majorité**

*Sur la 3.1 telle qu'amendée deux fois*

*Question préalable demandée.*

*Dûment proposée*

*Dûment appuyée*

***Adopté à majorité des deux tiers***

*Sur la 3.1 telle qu'amendée deux fois*

*Considérant que les savoirs autochtones et les études scientifiques sont clairs: la situation écologique est catastrophique, mais il est encore possible d'entamer des changements sociaux qui permettront de limiter les effets des changements climatiques;*

*Considérant que l'État canadien est un acteur majeur dans la crise écologique en cours, car il ne cesse de financer des projets pétroliers et gaziers en territoire autochtone non-cédé, notamment sur le territoire des Wet'suwet'en en soi-disant Colombie-Britannique et est l'hôte des sièges sociaux de plus de 75% des compagnies minières du monde en raison des avantages fiscaux qu'il offre à ces dernières;*

*Considérant que le gouvernement du Québec finance une transition écologique absolument insuffisante et pensée pour les riches, en plus d'enfoncer les personnes dans la précarité avec des positions anti-immigration et des projets de loi comme l'interdiction des cessions de bail;*

*Considérant que ce sont les populations marginalisées, dont les personnes autochtones, les personnes vivant dans le Sud global, les personnes racisées, les personnes à faible revenu et les personnes migrantes qui sont davantage affectées par les changements climatiques, malgré qu'elles aient une faible responsabilité dans la crise actuelle, et qu'il est impossible d'affronter la crise climatique sans condamner du même geste ces nombreuses injustices sociales;*

*Considérant la nécessité de cesser d'attendre l'action des gouvernements et de s'organiser pour mettre en place nous-même les solutions;*

*Considérant que le fatalisme face aux changements climatique ne bénéficie qu'aux gouvernements, aux propriétaires et aux entreprises qui exploitent les personnes et détruisent les écosystèmes, et que plutôt que de désespérer nous choisissons de nourrir notre rage climatique et une solidarité envers nos communautés;*

*Considérant que, dans une perspective d'escalade de moyens de pression, la coalition anticapitaliste et écologiste Rage climatique a lancé un appel à la grève pour la Semaine de la rage climatique, qui se déroulera du 25 au 29 septembre 2023;*

*Considérant les événements organisés par Rage climatique durant la Semaine de la Rage climatique, soit les ateliers organisés le 25, 26 et tout au long de la semaine, le teach-in le 27 septembre ainsi que les manifestations du 28 septembre à 17h et du 29 septembre à 14h;*

*Considérant que cette semaine permet d'organiser des actions et des événements d'éducation populaire au sein de nos institutions scolaires et de nos communautés, ainsi que d'apporter un écologisme ouvertement anticapitaliste dans le débat public;*

*Considérant que des mandats de grève pour la Semaine de la rage climatique ont été adoptés par l'AGECAR (Université du Québec à Rimouski), l'AGECR (Cégep de Rimouski),*



*l'AECSF (Cégep de Sainte-Foy), l'AFELC-UQAM, l'AFESPED-UQAM et l'AGEECLG (Cégep de Lionel-Groulx).*

*Considérant les mandats écologistes et anti-pétrole de l'AFÉA;*

Que l'AFÉA se joigne à la Semaine de la rage climatique et tienne deux jours de grève, soit le 27 jusqu'à 17h et le 28 septembre toute la journée, afin d'escalader les moyens de pression;

Que cette grève constitue le début d'une plus grande mobilisation pour une justice climatique.

Que l'AFÉA mobilise ses membres pour les actions, activités et conférences qui seront organisées par Rage climatique mais aussi une foule de groupes durant cette semaine, notamment le teach-in du 27 septembre et les manifestations du 28 septembre et du 29 septembre, afin de permettre aux personnes étudiantes de se joindre aux actions et/ou d'en organiser;

Que l'AFÉA permette aux étudiant.es concerné.es de poursuivre les cours suivants dédiés à une présentation devant public :

**Sigles :**

Scénographie

EST3400 Production de spectacle I

EST23AA Métiers de la scène : atelier et plateau (Scéno 1ère année)

EST3292 Techniques de scène (Scéno 1ère année)

Scéno+Jeu+Études théâtrales

EST41AH Production dirigée I, Nicolas Cantin

EST41AG Production dirigée I, Martin Faucher

Jeu

EST24AH Travail d'interprétation I, Nicolas Cantin

EST24AG Travail d'interprétation I, Martin Faucher

EST23AC Intégration de techniques de jeu en production, Marie-Claude Lefebvre

Enseignement

EST409P Exercice public et pratique pédagogique selon Sophie Côté (Enseignement 4e année)

EST5061 Production théâtrale en milieu scolaire, Elisabeth Senay (Enseignement 3e année) (Uniquement la séance du jeudi)

**Adopté à majorité**

## 4. FERMETURE

---

### 4.1 Varia

### 4.2 Procédure de clôture

QUE l'Assemblée générale soit levée à 20h17.

Dûment proposé

Dûment appuyé

**Adopté à l'unanimité**

# ANNEXE - AVIS DE MOTION

## 1- AVIS DE MOTION - QUORUM RÉFÉRENDIAIRE

MODIFICATION DE L'ARTICLE 104 DES STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'AFEA,  
«ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉFÉRENDIAIRE»

Que le quorum de l'Assemblée générale référendaire soit de 3% au lieu de 5%. Que l'article se lise ainsi :

«Une Assemblée générale référendaire vise une plus grande participation des membres lorsqu'il est question d'enjeux d'importance pour l'Association, notamment les [articles 17, 18 et 20]. L'Assemblée générale référendaire doit être convoquée lorsque les dispositions des Statuts et règlements ou des politiques de l'Association le précisent et peut être convoquée pour d'autres motifs par le Comité exécutif, le Conseil des associations de programme ou par l'Assemblée générale. Nonobstant [l'article 101], le quorum de l'Assemblée générale référendaire est obligatoirement fixé à **trois pourcent (3%)** de tous et de toutes les membres, mais seulement pour l'adoption des propositions qui ont mené à la tenue d'une telle assemblée. Le quorum des autres propositions et des autres points de l'ordre du jour est fixé par [l'article 101]. À l'exception notamment du quorum distinct de l'Assemblée générale référendaire 19 En date du 3 février 2015 Statuts et règlements de l'AFEA-UQAM et de son caractère obligatoire, toutes les règles et les procédures qui s'appliquent aux assemblées générales s'appliquent aux assemblées générales référendaires.

## 2- AVIS DE MOTION sur la modification du budget alloué aux subventions en prévision de l'augmentation des cotisations

*Considérant que les montants alloués aux subventions internes et externes sont déjà amplement suffisants,*

*Considérant que d'autres cases budgétaires pourraient davantage bénéficier d'une bonification des montants alloués,*

*Considérant qu'une augmentation des cotisations vient de théoriquement avoir lieu,*

*Que l'on modifie le point 112. [Subventions] des statuts et règlements, se lisant présentement comme suit « L'Association doit allouer un minimum de quinze pourcent (15%) des cotisations perçues aux sessions d'hiver et d'automne au programme de subvention des projets artistiques. », par « L'Association doit allouer une partie des cotisations perçues aux sessions d'hiver et d'automne au programme de subvention des projets artistiques. »*